

DELIBERATION n° CS 29 03 22
Séance du jeudi 31 mars 2022
EMERGENCE D'UN SAGE POUR LA GESTION DES NAPPES PROFONDES DE L'ADOUR
Nombre de membres

En exercice : 19
Présents : 16
Procuration : 1
Absent : 3

Date de la convocation

Le 14 mars 2022

Date d'affichage

Le Jeudi 31 mars 2022 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, Roger COMBRES, Jacques FAUBEC, Patrice SUAREZ, Jean-Pierre SALERS, Gérard LILLE, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Thierry REVEIL, Mme Françoise CARRIE, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Céline SALLES

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Benoit DESENLIS représenté par M. DOAT Jean-Pierre, M. Didier DUPRONT représenté par M. CAUZERO Georges, M. Patrick DUBOSC représenté par M. MANTOVANI Guy

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, M. Claude NEF, M. Jean-Claude BOURGUIGNON

Vu la charte d'engagement dans la gouvernance pour une gestion intégrée, concertée et durable des nappes profondes du bassin de l'Adour,

Vu l'adhésion du Syndicat à cette charte par la délibération n°CS 28 04 21 (séance du 6/04/2021).

Considérant les constats posés et enjeux de gestion identifiés, partagés par les acteurs usagers de ces nappes,

Considérant le courrier adressé le 4 mars 2022 par l'Institution Adour, structure animatrice de cette démarche, suite aux discussions des acteurs en comité de pilotage du 1er février 2022,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE

- De donner un avis favorable à l'émergence d'un SAGE pour la gestion des nappes profondes du bassin de l'Adour,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents.

Le Président,
Francis DUPOUEY 